

Sécurité

Plus d'accidents avec alcool les jours fériés

L'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) a passé au crible les accidents avec alcool sur une période de 10 ans. Il ressort que les accidents corporels impliquant des conducteurs sous l'influence de l'alcool sont plus nombreux lors des jours fériés qu'aux autres moments de l'année.

En Wallonie, environs 13% des accidents corporels impliquent au moins 1 conducteur sous l'influence de l'alcool. Ce pourcentage est plus élevé que la moyenne belge de 8,8%. L'AWSR s'est intéressée aux moments auxquels surviennent ces accidents. Il en ressort que les jours fériés, dont la date est fixe, se démarquent très nettement des autres moments de l'année et enregistrent les taux les plus élevés d'accidents avec l'alcool.

8 dates problématiques

On dénombre 8 dates particulièrement problématiques, avec un taux d'accident impliquant (au moins) un conducteur sous l'influence de l'alcool plus élevé que la moyenne : 28% le 1er janvier, 24% le 1er novembre, 22% le 11 novembre, 22% le 21 juillet, 19% le 27 septembre, 18% le 15 août, 17% le 1er mai et 17% le 25 décembre. Le 1er janvier, l'alcool est donc en jeu dans plus d'un accident sur 4 ! Il faut par ailleurs noter que ces taux sont sous-estimés dans la mesure où les conducteurs décédés dans un accident ou très gravement blessés ne sont pas toujours soumis au test de dépistage. Or, on soupçonne une importante part de conducteurs ivres parmi ceux-ci.

Ces jours de congés « supplémentaires » tombent

souvent pendant des périodes de vacances et/ou s'accompagnent d'un pont, moments où les gens ont davantage de temps à accorder à des activités de loisirs ou à l'organisation de réunions de famille. En été et en fin d'année, de nombreuses soirées spéciales attirent les fêtards des veilles de jours fériés et plusieurs jours fériés sont aussi liés à de grands rassemblements festifs. Tous ces éléments pourraient en partie expliquer cette surreprésentation des accidents avec alcool à ces périodes de l'année.

Si tu bois, tu conduis pas !

A la veille du 1er janvier, 1er jour de l'année comptant le plus d'accidents corporels avec alcool, il est bon de rappeler que boire et conduire ne vont pas du tout ensemble. Un conducteur avec un taux d'alcool supérieur à 0,5 ‰ court au moins 5 fois plus de risques d'avoir un accident avec dommages corporels qu'un conducteur sobre. Pour ceux qui prévoient une réunion de famille ou une sortie entre amis à l'occasion des Fêtes de fin d'année, il est donc primordial de s'organiser au préalable : dormir sur place, rentrer en taxi, prévoir un BOB qui restera sobre pendant la soirée ou encore rentrer en transports en commun. Un seul mot d'ordre : celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas !

L'AWSR est l'A.S.B.L. qui œuvre pour la sécurité routière en Wallonie. Elle remplit 5 missions : l'organisation de campagnes de sensibilisation; l'information et l'orientation des victimes; le soutien de la politique de contrôle des services de Police; la production et l'analyse de statistiques; la présidence du Conseil supérieur wallon de la sécurité routière. L'AWSR est présidée par le Ministre wallon en charge de la sécurité routière.